www.lopinion.tg

Récépissé N°0149/14/03/01/HAAC

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité / N° 715 du 14 Juin 2021 / Prix : 250 FCFA

HAUSSE DU PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

Malgré les 13 milliards de subvention du gouvernement, légère augmentation au Togo

P.3

Visite d'Abdoulaye DIOP au Togo

L'UEMOA et le parlement togolais renforcent leur coopération

P.3

INONDATION DANS LA COMMUNE D'AGOÈ-NYIVÉ 1

Le maire Kovi Adanbounou aux côtés des populations sinistrées

P.2

Inondation dans la commune d'Agoè-Nyivé 1

Le maire Kovi Adanbounou aux côtés des populations sinistrées

La grande pluie qui s'est abattue sur Lomé le vendredi 11 juin dernier a occasionné des inondations dans certains quartiers de la capitale avec des dégâts matériels inestimables. Le maire de la commune d'Agoè-Nyivé 1 Kovi Akoété Adanbounou, sensible à la souffrance et à la peine que les populations de sa commune ont subi après cette pluie, s'est dépêché sur le terrain le samedi 12 juin 2021 pour un constat des lieux.

Le Maire Adanbounou

Une vue des dégâts

Lors de cette visite du maire sur le terrain, on notait la présence du premier adjoint au maire, Badagbon Kossivi, du troisième adjoint au maire, Yaguiwata Kodjo G. Gontran, de la secrétaire générale de la municipalité, Béya Dotse-Guede et des premiers responsables des services techniques de la mairie.

Sur le terrain, le constat était amer au niveau des quartiers comme : Anonkui, Sogbossito, Agoè-Togomé (côté des échangeurs), Kitidjan, stade de la JCA à Agoè Nyivé et " 2 Lions ". Routes impraticables, maisons abandonnées dans les eaux, murs écroulés et débordement des eaux des bassins de " 2 Lions ", tels sont les dégâts engendrés par cette pluie du vendredi 11 janvier 2021. Très vite, la réaction du premier officier municipal de la commune d'Agoè Nyivé 1 ne s'est pas fait attendre. Sur les lieux, il a présenté sa compassion et son soutien aux sinistrés. Ensemble avec son équipe technique, ils ont profité pour réfléchir sur les voies et les stratégies afin de mieux remédier au phénomène dans les jours à venir.

Face à cette situation, ils sont nombreux ces équipes qui jouent leur partition aux côtés des populations sinistrées. Ce fut le cas du travail remarquable des agents de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) qui se sont battus pour trouver une solution au débordement des eaux des deux bassins de " 2 Lions ". Un geste patriotique qui a été très apprécié par le maire de la commune d'Agoè-Nyivé 1 Kovi Akoété Adanbounou.

Le Maire a donc saisi cette occasion pour remercier toute l'équipe de l'ANPC pour ses efforts dans la lutte contre le phénomène de catastrophe naturelle en période des pluies au Togo. Face au problème de l'heure, le maire et son équipe n'ont pas manqué de planifier des réunions d'urgence avec l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), le ministère des Infrastructures, l'Agence Nationale d'Assainissement et de la salubrité publique (ANASAP) afin de se pencher sur ces questions d'inondation dans la commune d'Agoè-Nyivé 1.

Aux populations sinistrées, il leur a demandé de ne pas se livrer à la panique mais plutôt de garder leur calme. Il a promis que des actions d'urgence seront programmées en leur faveur par le service technique de la mairie dans le but de leur apporter un soutien en ces moments difficiles. Rappelons que cette descente de terrain a permis à la délégation de la mairie de constater, après les pluies, l'état de la route aménagée au niveau de la Brigade Anti Gang allant vers le boulevard Leo 2000.

Elom

Togocom

LIMITATION DES CARTES SIM PAR ABONNÉ

Lomé, le 11 mai 2021

Togocom porte à la connaissance de tous ses abonnés la limitation du nombre de cartes SIM à trois (03) par abonné suite à **« l'Arrêté n°007/MENTD/CAB daté du 29 avril 2021 du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale » fixant désormais à trois (03) le nombre maximum de cartes SIM**, par opérateur et par abonné aux services de communications mobiles au Togo.

En définitif, aucun abonné ne pourra détenir plus de trois (03) cartes SIM Togocom. Cet arrêté ministériel dont l'objectif est de renforcer le dispositif juridique et sécuritaire lié aux obligations d'identification des abonnés des services mobiles vient à point nommé.

Cette présente disposition s'applique uniquement aux personnes physiques détentrices de plus de trois (03) cartes Sim. Les personnes morales à savoir la clientèle des institutions administratives, des entreprises, des associations et des Organisations Non Gouvernementales à titre indicatif de sont pas concernées par cette mesure. En cas de non respect de cette mesure prise par les clients concernés, Togocom sera dans l'obligation de suspendre tous leurs numéros.

Togocom invite donc ses abonnés concernés par la mesure à se rendre dans ses agences en vue de déclarer les numéros qu'ils souhaiteraient conserver ou transférer à des tiers. Des dispositions idoines sont d'ores et déjà prises pour faciliter la mise en conformité de ses abonnés sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, le service de changement d'identité est fourni gratuitement pour les clients Togocom

Tarik Boudiaf, Directeur Commercial Groupe Togocom : *« Cette disposition du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale vient renforcer le dispositif juridique lié aux obligations d'identification des abonnés des services mobiles conformes aux normes réglementaires internationales. »*

Togocom

À propos de TOGOCOM

Place de la Réconciliation · Quartier Atchanvé · BP 333 · Lomé · Togo · togocom.tg

Hausse du prix des produits pétroliers

Malgré les 13 milliards de subvention du gouvernement, légère augmentation au Togo

Le vendredi 11 juin 2021, les Togolais ont été choqués par la flambée des prix des produits pétroliers. Avant que notre pays n'en arrive là, le phénomène avait déjà pris corps dans plusieurs pays du monde. De nombreux États y compris ceux producteurs de pétrole sont passés à des augmentations systématiques.

Un pompiste servant du carburant

Au Togo, l'augmentation allait intervenir plus tôt, n'eût été la subvention du gouvernement ayant pris effet depuis février 2021. Avant de lâcher, le gouvernement a pu tenir le coup à concurrence de 13 milliards de francs CFA. Difficile de toutes les façons pour les Togolais de tenir aisément le coup ; mais il faut retenir que la situation n'est pas dépendante des autorités. Elle reste une émanation directe de l'augmentation du prix du baril au plan mondial qui depuis lors n'a pas chuté. Le gouvernement a donc soutenu les consommateurs malgré le coût du baril qui est passé de 50,70 dollars au début de l'année 2019 à 73,03 dollars au 9 juin 2021. Sans cette subvention du gouvernement, les prix à la pompe devraient être élevés aujourd'hui.

Le Togo, par rapport à notre sous-région, reste celui qui a non seulement amorti longtemps la peine des citoyens mais ses prix restent également les plus bas face à des pays producteurs de pétrole.

Au gouvernement, il se dit que l'on veille et qu'on est dans l'attente d'un retour à la normale quant au prix du baril pour revoir rapidement à la baisse le prix à la pompe. Cependant, le gaz butane reste toujours subventionné par le gouvernement.

En attendant, les consommateurs devraient payer les produits pétroliers suivant ce tarif :

Super sans plomb:505 FCFA

Pétrole lampant :400 FCFA

Gas-oil: 520 FCFA

Mélange 2 temps:606 FCFA

TCHAGNAO

Visite d'Abdoulaye DIOP au Togo

L'UEMOA et le parlement togolais renforcent leur coopération

Mme Yawa Tsègan, Présidente de l'Assemblée Nationale a reçu en audience la semaine dernière, le président de la commission de l'UEMOA. Les deux personnalités ont eu des échanges de vue sur des questions inhérentes au renforcement de la coopération entre l'Assemblée nationale togolaise et l'UEMOA, au développement, à la gouvernance et à la jeunesse.

Au sortir de cette audience, Abdoulaye DIOP a expliqué qu'il a été nommé à la présidence de l'UEMOA et a pris service le 10 mai dernier. Ainsi, selon lui, il était nécessaire de faire un tour pour rencontrer les plus hautes autorités du pays.

" Comme vous le savez, l'union économique et monétaire Ouest africaine a un organe très important qui est le comité interparlementaire (CIP).

Donc dans ce cadre-là, Il était important de rencontrer la présidente de l'Assemblée nationale. Nous avons eu un échange très fructueux pour renforcer la collaboration entre les institutions de l'UEMOA et le CIP ainsi qu'avec les parlements nationaux. Dans nos discussions, madame la Présidente a de façon très pertinente développé l'ensemble des points, d'éléments d'enjeux en matière de démocratie, de développement, de prise en charge des préoccupations de la jeunesse et d'autres points capitaux pour nos états.

A l'issue de nos discussions, nous nous sommes engagés à renforcer la coopération entre la commission de l'UEMOA et les parlements.

C'était une rencontre très utile et nous remercions les autorités togolaises pour cette hospitalité ", a déclaré Abdoulaye Diop, Président de la commission de l'UEMOA.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), créée le 10 janvier 1994 à Dakar au Sénégal, regroupe huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA. Il s'agit du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Cette institution sous régionale a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré.

Au sein de cette institution, il est assuré une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production. Il en est de même pour la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Nouvelle Opinion

Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP)

L'ANC se désolidarise des discussions

Depuis sa déconvenue électorale du 22 février 2020, les leaders de l'opposition sont à la recherche de repères. En manque d'inspiration, ils prennent des décisions à la va-vite sans pour autant peser les conséquences que cela pouvait avoir sur les partis qu'ils dirigent. C'est le cas de l'ANC de Jean-Pierre Fabre qui vient de quitter le CNAP. En effet, dans les perspectives des élections régionales censées se tenir cette année, le gouvernement a confié l'opposition togolaise aux discussions en vue de faire un tour d'horizon des sujets politiques.

Cette concertation dénote de la volonté politique du pouvoir d'associer toute la classe politique à la tenue sans heurts et transparentes des élections à venir. Depuis décembre 2020 date du démarrage de ces discussions entre le gouvernement et l'opposition, certains partis ou entité politique comme la Dynamique Mgr Kpodzro et le Comité d'action pour le renouveau (CAR) n'y prennent pas part.

A quelques semaines de la fin des travaux de cette Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP), l'Alliance nationale pour le changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre sort une correspondance adressée au ministre de l'administration territoriale en se désolidarisant des discussions.

Qu'est-ce qui justifie ce revirement de l'ANC qui au départ n'avait posé aucune condition avant toute participation ?

Selon les termes de la lettre de l'ANC adressée au gouvernement, Jean-Pierre Fabre affirme que sa formation politique a de tout temps réclamé l'ouverture de discussions politiques devant permettre l'assainissement du cadre électoral. C'est cette raison qui a motivé son parti à prendre part aux discussions qui se déroulent au sein de la Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP).

Jean-Pierre Fabre

Cependant, l'ANC estime que le gouvernement ne soit pas disposé à faire évoluer les choses.

Pour l'ANC, les dispositions actuelles confèrent au pouvoir, la majorité dans les institutions en charge des élections.

Le parti de Jean-Pierre Fabre balaie donc du revers de la main, le fait pour le gouvernement de maintenir dans les mêmes proportions la composition de la CENI.

Qu'à cela ne tienne, il est de notoriété publique que la majorité au pouvoir choisisse 7 membres et que l'opposition parlementaire choisisse aussi 7 membres. Ainsi, 2 commissaires seront issus de la société civile et l'administration fournira le dernier membre.

Cette situation connue de tous dans l'organisation des élections au Togo est prise en aversion par Jean-Pierre Fabre qui se trouve dans une posture de dénonciation. Une avalanche de plaintes liée à l'organisation des élections transparentes a été posée par Jean-Pierre Fabre.

La question que l'on est tenté de se poser est de savoir si, le fait de quitter les discussions est une solution pour la tenue d'une élection voulue par tous ? Il est regrettable que l'ANC ne soit pas allé au bout des discussions. A l'avenant, ce parti serait le premier à formuler des réclamations biscornues lors des joutes électorales. Or le bon sens aurait voulu que l'on aille jusqu'au bout de la concertation pour poser des conditions susceptibles de baliser la voie aux élections sans heurts.

La Rédaction

Mise en place du Haut Comité de la Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine

Le Prof Robert Dussey a présidé une réunion virtuelle

Jeudi 10 juin 2021, une réunion virtuelle de consultation, de concertation et d'échanges s'est tenue entre plusieurs acteurs. Cette rencontre vise à préparer la mise en place du Haut Comité de la Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine.

A droite, le ministre Robert Dussey, lors de la rencontre

C'est le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, le Prof. Robert Dussey, qui a présidé, cette rencontre. Elle s'inscrit dans le cadre de la décision prise lors du 34ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine des 6 et 7 février 2021, sur proposition du Togo, qui a décrété " 2021-2031 : Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine ".

Il faut rappeler que cette décision prise par l'Union Africaine notifie aux autorités togolaises, en collaboration avec la Commission, de mettre en place un Haut Comité chargé de l'Agenda 2021-2031, Décennie des racines africaines et de la Diaspora africaine. Après la mise en place, le projet de composition et de mandat du Comité sera soumis aux organes de décision pour approbation.

La rencontre a été une occasion pour les participants d'examiner et de valider les documents relatifs aux missions et à la composition du Haut Comité de la Décennie et de présenter des contributions en vue de concrétiser sa mise en place.

C'était donc une opportunité qui a conduit à des réflexions en vue de mettre en place une véritable politique et des stratégies pour mobiliser les diasporas et les communautés de racines africaines.

Il a été également question d'élaborer un plan d'actions ambitieux devant permettre de concrétiser les retours et l'implication plus active des diasporas dans les processus de développement du continent.

Lors de cette réunion virtuelle, les participants ont salué l'initiative et ont confirmé leur engagement à soutenir la mise en œuvre de l'Agenda de la Décennie.

Après avoir rendu hommage à l'ensemble des pays participants tels que l'Algérie, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, la Gambie, le Ghana, la Guinée Equatoriale, le Maroc, la Namibie, la Tanzanie, la Tunisie et le Togo, le Ministre Robert Dussey, a proposé une prochaine rencontre du Haut Comité de la Décennie dans les trois mois à venir.

ALASSANI ANTAROU

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC
Siège: Adidoadin, PAvée prolongé, 2ème carré après Pharmacie Le Galien

Directeur de Publication:
El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Cel:91 36 37 55
jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:
Agbékponou Junior

Rédacteurs :
Tchagnao
El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Dalikou Lynda A.

Imprimerie:
Direct Sprint

Tirage :
2.000 exemplaires

Promotion du patrimoine togolais et protection de l'environnement

Mme Olatokunbo Ige joue sa partition avec L'Eco village de Davié

L'Eco village de Davié qui est un espace consacré à la tenue des événements, a été inauguré le mercredi 09 janvier dernier par le ministre de la culture et du Tourisme, Pierre Lamadokou. Cet espace est situé à Davié environ 30 km de Lomé. Réalisé par Mme Olatokunbo Ige, ex-représentante Résidente du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH), ce cadre naturel et attrayant vise la promotion du patrimoine togolais ainsi que la protection de l'environnement.

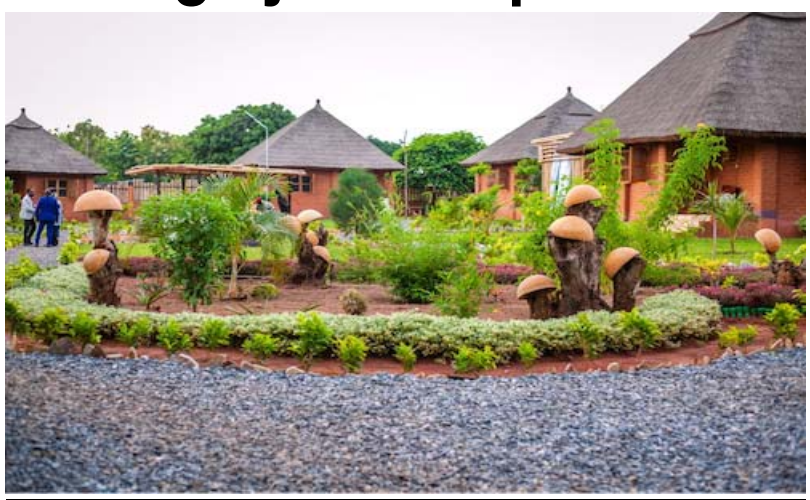

Une vue de l'Eco village

La cérémonie d'inauguration a connu la présence du préfet de Zio, des députés à l'assemblée nationale, des chefs traditionnels et une délégation de la famille de Mme Ige venue du Nigéria. Après le centre Livingstones, espace de promotion du bien-être dans tous ses aspects, Mme Olatokunbo Ige, a pensé ouvrir un Eco village au Togo pour faire la promotion du patrimoine togolais. Construit à base de matériaux locaux, cet espace selon elle va servir d'hospitalisation et d'organisation d'événements.

Calme, le cadre présente une aération naturelle avec une architecture favorisant la fraîcheur dans les chambres ainsi que dans les salles malgré l'absence de climatisation. Eco village de Davié est après tout un espace écologique, d'apprentissage, de loisirs, et de créations.

Un cadre de repos et de détente disposant de 7 bungalows, 2 salles de réunions, un restaurant où l'on retrouve uniquement de mets préparés à base des produits locaux. Il faut signaler que le village a été bâti par les Togolais et les différents matériaux locaux qui sont rentrés dans sa construction ont fait objet de recherche pendant plusieurs mois.

Kodjovi

OTR/Cartographie fiscale du territoire

C'est pour bientôt

Bientôt, l'Office Togolais des Recettes (OTR) va dresser une cartographie fiscale du territoire. Cette cartographie permettra d'améliorer le système fiscal et incitera les entreprises du secteur informel à se doter d'une existence légale. Pour y arriver, une opération de collecte des données sera lancée dans les jours à venir.

L'opération se fera par les agents recenseurs qui vont travailler en collaboration avec les différentes communes du pays. Signalons que l'OTR a démarré, depuis plus d'une année, une politique de décentralisation fiscale avec l'effectivité des communes. Ainsi donc cette opération est alors un véritable test de cette décentralisation fiscale.

Son objectif, c'est d'arriver à faire un recensement fiscal géo localisé par région.

Ce recensement selon l'Office Togolais des Recettes (OTR), va durer six semaines au niveau de chaque région. C'est un travail qui nécessite plus d'hommes et de femmes sur le terrain.

Ainsi, l'Office lance un appel à candidature pour recruter des agents recenseurs qui en retour vont contribuer à l'atteinte de l'objectif visé.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures pour le recrutement est fixée au 25 juin prochain. Sont concernés à y prendre part, les togolais et togolaises âgés de 35 ans au maximum au 1er janvier 2021.

Elom

Relâchement des mesures barrières au niveau des bars

Le Col Mohaman Djribril invite les tenanciers de ces lieux au respect des consignes

Depuis que le Togo a commencé la campagne de vaccination contre le coronavirus, l'on assiste à une baisse des cas de contamination au virus et des cas positifs. Cette baisse se justifie également par la sensibilisation que les uns et les autres ont eu à faire sur le respect des mesures barrières instaurées par le gouvernement. Mais aujourd'hui, un constat se fait au niveau des bars de la capitale où l'on observe un relâchement total du port des bavettes et de distanciation sociale.

Col Mohaman Djibril

Cette situation n'est pas de nature rassurante. Le gouvernement dans son rôle régalien de protéger la population n'est pas resté les bras croisés. Les autorités togolaises craignent le revirement de la situation malgré les efforts consentis pour une reprise totale des activités.

La situation est assez perceptible surtout au niveau des bars où tenanciers et clients ont carrément abandonné le respect des mesures barrières. Un constat fait par le Colonel Mohaman Djribril, responsable de la Coordination Nationale de la Gestion de la Riposte contre le Covid-19 (CNGR). Pour lui, ce retournement de situation peut amener le Togo à revivre l'augmentation des cas de contamination de septembre à décembre 2020 et de janvier à avril 2021.

Pour l'heure, il invite ces tenanciers de bars à revenir sur les instructions qui ont été données par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Le Coordonnateur National de la CNGR a expliqué que ces comportements des citoyens indélicats peuvent amener le gouvernement à prendre des mesures qui s'imposent.

C'est le lieu pour lui, de rappeler à tout un chacun qu'au-delà du fait qu'il y a une baisse sensible des cas de contamination et de cas positifs, le Togo est très loin de la fin totale de la pandémie.

Il n'a pas manqué d'évoquer la courbe de l'évolution de la pandémie virale qui varie d'une contrée à une autre. Il a lancé un appel à la population de continuer par respecter les mesures barrières et surtout de suivre le rythme de la campagne de vaccination dans le pays.

En ce qui concerne la campagne vaccinale, une stratégie est mise en place selon la coordination. Cette stratégie selon la coordination est d'aller vers les universités publiques pour faire vacciner les étudiants et d'administrer la 2ème dose à toutes personnes ayant reçu la première dose.

Elom

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Commission chargée du Suivi de l'Exécution
du Contrat Etat Togolais-SICPA S.A

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

Communiqué Conjoint :

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale rappellent aux opérateurs économiques que les produits énumérés à l'article 2 de l'arrêté interministériel n° 005/MEF/MCIPSPT du 06 février 2017 à savoir : **eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs,** ne peuvent être offerts ni affichés à la vente et moins encore être vendus, s'ils ne comportent pas de **marque sécurisée obligatoire.**

Il leur est donc demandé de marquer, **sans délai**, tous les produits qui sont dans le champ d'application du **marquage sécurisé obligatoire entré en vigueur le 1er septembre 2020.** Les produits non marqués seront considérés comme provenant de l'importation illégale (sans déclaration, contrebande) ou de la contrefaçon.

Pour rappel, les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs et les petits fabricants locaux sont disponibles au siège de la Société SICPA sise à la Cité OUA en face de CI-CARE joignable au numéro 00228 22 53 59 50.

Pour la création de compte **Solution Automatisée de Marquage (SAM)** et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le Point Focal SICPA à l'OTR joignable aux numéros ci-après 90 09 98 85/22 53 14 35, email : dkponor@otr.tg.

Les contrôles aux frontières et inspections aux points de ventes intérieurs débutent le **jeudi 1er juillet 2021** sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi conformément au Code des Douanes National, au Code Général des Impôts et au Livre de Procédures Fiscales.

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale comptent sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 07 MAI 2021

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Sani YAYA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale

S.E. Kodjo ADEDZE

Adoption d'enfants au Togo

Le Comité national renforce la capacité des acteurs impliqués dans Lomé-Commune

De nos jours, nombreux sont les foyers qui désirent adopter un enfant venant d'un centre d'accueil ou d'un orphelinat. Une chose est d'adopter et l'autre est de savoir les démarches et procédures que l'on doit suivre. Face à cette situation, le Comité National d'Adoption des Enfants au Togo a jugé utile de montrer aux différents acteurs de Lomé-commune, les étapes à suivre. Ainsi, une session de renforcement de capacités a été organisée les 09 et 11 juin dernier à leur endroit.

Une vue de l'assistance lors de la rencontre

Ces acteurs sont venus des orphelinats, des centres d'accueil des enfants ainsi que des structures des travailleurs sociaux des secteurs privés et publics de Lomé Commune.

Selon le président du Comité National d'Adoption des Enfants au Togo, Pascal Toatre Tchiltème, de par les statistiques, le comité a fait adopter 485 enfants. Et sur les 485, il n'y a que 177 qui sont adoptés au niveau national. Il a expliqué qu'il y a une forte demande aussi bien au niveau national qu'international.

Pour lui, l'adoption des enfants au Togo est régie par le code de l'enfant, avec le décret d'application qui crée le Comité National d'Adoption des Enfants et qui précise la procédure d'adoption des enfants au Togo. C'est un secteur qu'il trouve assez sensible et que les acteurs qui interviennent dans ce domaine, doivent arriver à bien maitriser les procédures qui entourent le processus d'adoption d'enfants.

Mais le constat d'après lui, est que les procédures échappent parfois à certains acteurs de terrain. Car malgré l'existence des textes, certains agents font le contraire sur le terrain. Ce qui est fréquent dans certains centres d'accueil selon le président du comité, c'est qu'il arrive de voir des enfants dans des orphelinats qui ne disposent pas de pièces d'identité, ni de rapport venant d'eux alors que tout enfant a besoin d'une famille pour s'épanouir.

Pour lui, rester dans les centres pendant des années viole les droits de ces enfants. Ainsi sur ce constat, il était important pour le comité d'outiller les acteurs de terrain sur la question d'adoption d'enfants. C'est ce qui justifie l'organisation de cet atelier à l'endroit des acteurs de Lomé-Commune. Au cours de cet atelier, ils ont eu à débattre sur l'essentiel de la procédure d'adoption au Togo à savoir : l'adoption de l'enfant, les conditions légales et psychosociales, l'état civil et la déclaration d'abandon.

D'autres thématiques comme le déroulement de la rédaction des rapports d'enquêtes sociales autour des enfants recueillis dans les centres d'accueil, les échanges autour des problèmes spécifiques des enfants en situation difficile étaient également à l'ordre du jour. Rappelons que cet atelier qui fait partie de la première phase, s'est déroulé aussi dans la région des Plateaux, et la région Centrale. Le comité précise que la seconde phase se déroulera dans la région Maritime, Kara et Savanes.

Elom

Voici la procédure d'adoption des enfants en terre togolaise

PROCEDURE D'ADOPTION D'ENFANTS AU TOGO

La procédure d'adoption au Togo :

Que faire pour adopter un enfant ?

I- PHASE ADMINISTRATIVE

- adresser une demande d'agrément en vue de l'adoption d'un enfant dans laquelle les/ les candidats à l'adoption précise la motivation et le profil (âge et sexe) de l'enfant souhaité au Ministre chargé de la protection de l'enfant. (Art. 6 du décret 103).

- Entretien avec les/la candidate par le comité national d'adoption

- confirmation de la demande (Art. 8) et constitution de dossier comportant :

un acte de naissance et certificat de mariage (couple) , un bulletin n°3 de casier judiciaire ; un certificat médical (à la suite d'un bilan médical) , des copies bulletins de salaire ou une attestation de ressources délivrée par un Notaire, trois (03) lettres de recommandations ; un rapport d'enquête sociale, un rapport d'évaluation psychologiques (Art. 10), des photos (de/des intéressés et de leur cadre de vie), une copie de la carte d'identité ou du passeport.

Pour faire adopter son enfant, que faire ?

Les père et mère doivent chacun consentir à l'adoption de leur enfant.

Si l'un des père et mère est décédé, déchu de l'autorité parentale, inconnu ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de l'autre suffit.

Si les père et mère sont tous deux décédés, déchus de l'autorité parentale, inconnus, dans l'impossibilité de manifester leur volonté ou s'ils ont perdu leurs droits d'autorité parentale, le consentement est donné par le conseil de famille après avis de la personne qui a la charge de l'enfant. Il en est de même lorsque la filiation de l'enfant n'est pas établie.

Quand quelqu'un est à l'étranger et veut adopter, que faire ?

Pour les demandes internationales, les évaluations des futurs parents adoptifs se font par les autorités centrales et les organismes agréés (OAA) pour l'adoption de leurs pays de résidence.

Les dossiers des familles qui ont l'agrément sont transmis au comité d'adoption via les représentations diplomatiques ou consulaires. Ces dossiers internationaux sont examinés conformément aux conventions internationales en vigueur entre les deux pays en la matière par le comité d'adoption (Art. 6 al. 2).

Etude de dossiers d'adoption

Le comité d'adoption donne un avis après étude du dossier au Ministre chargé de la protection de l'enfant.

Concernant les dossiers nationaux : avis favorable = délivrance d'agrément puis proposition d'enfant ;

Pour les dossiers internationaux : avis favorable = dossier retenu puis proposition d'enfant.

Dans les deux cas : avis non favorable = rejet du dossier

- La décision d'attribution d'enfant ou du refus d'attribution est signée par le Ministre chargé de la protection de l'enfant après avis du Ministre de la Justice.

- La proposition d'enfant est notifiée aux futurs parents adoptifs par le Président du comité d'adoption.

- Les futurs parents adoptifs se doivent de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de cette proposition. (30jrs)

En cas d'acceptation de la proposition d'enfants :

- ***Sur le plan national :***

- Le dossier est transmis par le Président du comité d'adoption au Président du Tribunal via le Service Social près le Tribunal de Lomé pour la phase judiciaire.

Particularité pour l'adoption internationale :

Il faut un échange d'accord de poursuite de procédure (APP) entre le comité d'adoption et l'autorité centrale de l'Etat d'accueil de l'adopté. Après, le dossier est aussi transmis au Tribunal.

II- PHASE JUDICIAIRE

Elle est marquée par le prononcé du jugement d'abandon avec un non appel ni opposition dans un délai de trente (30) jours et un jugement d'adoption avec un non appel ni opposition dans un délai de trente (30 jours).

Il sera ensuite extrait de ce jugement un nouvel acte de naissance de l'enfant avec les noms des adoptants.

Passé ce délai de trente (30) jours, les actes de jugement d'adoption ne peuvent être annulés que s'ils ont été obtenus par fraude.

III- FINALISATION DE LA PROCEDURE D'ADOPTION

Après la phase judiciaire :

- Sur le plan national :

Le dossier de l'enfant est remis à ses parents pour l'établissement des autres pièces comme la nationalité, la carte nationale d'identité, les documents de protection sociale.....).

- ***Sur le plan international :***

Un certificat de conformité conformément à la Convention de La Haye est délivré par le Ministre chargé de la protection de l'enfant.

L'apparentement : La famille adoptante est invitée et séjourne au Togo pendant trente (30) jours pour la familiarisation avec l'adopté, récupère le dossier de l'enfant pour les formalités de départ.

IV- LE SUIVI POST-ADOPTION

Il est aussi bien national qu'international.

Sur le plan national :

Le Président du comité d'adoption diligente une enquête sociale qui est étudiée pour vérifier l'intégration familiale/ou accompagné la famille en cas de problème d'intégration.

Sur le plan international :

Tous les pays qui collaborent avec le Togo en matière d'adoption internationale sont tenus de respecter le protocole de suivi post adoption suivant :

Un rapport chaque année pendant les trois (3) premières années suivant l'adoption ; le 4ème rapport trois (3) ans après le 3ème ; le 5ème rapport cinq (5) ans après le 4ème et un rapport tous les cinq (5) ans après le 5ème rapport jusqu'à la majorité de l'enfant (18 ans).

Ce suivi permet au comité d'adoption de s'assurer que les enfants évoluent normalement et sont bien intégrés dans leurs pays d'accueil.

A la fin du processus, le dossier est archivé par le service social près le Tribunal et le secrétariat permanent du comité d'adoption pour la conservation de l'histoire de l'enfant qui se sera enrichit par les différents rapports de suivi post adoption.

Ceci permettra de faciliter la recherche future des origines.

En dehors de cette procédure toute autre forme d'adoption d'enfant est ***illégale***.

Togocom

UNE ERREUR DE TRANSFERT ?
RÉCUPÈRE TON ARGENT
AVEC TMoney

TMoney

Pour annuler une erreur de transfert, tape vite

*145*8*4#

et suis les étapes

Annulation possible de transaction erronée dans un délai de 6h. Nombre de transferts à annuler par jour limité à 2. Montant limité à 20 000 F CFA par transaction.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg